



**Spécial 1er degré**



## DU 30 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE, MOBILISONS-NOUS !!!

### Sommaire

- *Éditorial* p. 1
- *École-collège : quelle liaison, quelle structure ?* p. 2
- *Rythmes scolaires : belle promesse ou illusions ?* p. 3
- *Gérer la misère ou courir à la catastrophe : les belles perspectives de la rentrée* p. 4
- *La maternelle au centre de toutes les attentions* p. 5
- *Non à la ratification du pacte budgétaire européen ou TSCG* p. 6
- *Quel avenir pour les programmes de Darcos et Chatel ?* p. 7
- *Abrogations, c'est de saison !* p. 8
- *Jeunes professeurs des écoles, la galère !* p. 9
- *Pour une réduction du temps de travail* p. 10
- *Directrices et directeurs d'école : les oubliés de la refondation ?* p. 11

#### Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré  
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT

Nous le disions avant les élections, nous le réaffirmons après. Oui, il fallait se débarrasser des dirigeants politiques que nous avons connus ces dix dernières années, et la CGT a contribué sans regret à ce coup de balai salutaire. Non, le fait d'avoir changé de gouvernement ne nous amène pas à renoncer à nos revendications. L'indépendance syndicale, c'est ça ! Pas tout, tout de suite certes, mais pas grand-chose et demain...

Les priorités pour la CGT Éduc'action : l'emploi et les salaires !

D'où les appels à manifester le 30 contre la ratification du « pacte budgétaire », qui aura des conséquences immédiates pour nos conditions de travail et de vie, et de participer à la journée sur l'emploi de la Cgt le 9 octobre.

Dans notre secteur, l'Éducation Nationale, l'annonce de créations de postes massives est certes une rupture importante, nous n'oublions pas que ces postes seront pris en continuant à ne pas remplacer dans d'autres secteurs de la fonction publique un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Pour ce qui est des salaires, le refus, de fait, du gouvernement d'ouvrir de réelles négociations sur la valeur du point indiciaire va amener de nouvelles pertes de pouvoir d'achat (après les 12 % subis depuis 2000).

Syndicat confédéré, nous sommes conscients qu'il ne sera donné satisfaction à nos revendications que si des mobilisations importantes ont lieu sur le terrain.

Contrairement à d'autres organisations syndicales, nous ne pensons pas que nous obtiendrons des avancées sociales par la simple fréquentation des couloirs ministériels, voire pour certains, par une simple co-gestion du système.

**Yvon GUESNIER**

## ÉCOLE-COLLÈGE : QUELLE LIAISON, QUELLE STRUCTURE ?

La droite a dû ranger tout son arsenal de propositions rétrogrades concernant le collège unique. Tant mieux. Pour autant, quel projet le gouvernement en place a-t-il pour cette institution qui – depuis sa création en 1975 – n'a jamais eu les moyens suffisants pour générer une culture commune de bon niveau pour tous les enfants, assortie d'un savoir minimal ?

Non encore ministre de l'éducation, Vincent Peillon déclarait (mars 2012) son « attachement au collège unique » tout en soulignant ne pas être pour « l'uniformité »

des établissements. Et de préciser « *qu'il faut introduire la possibilité de construire des projets pédagogiques et des manières de travailler différentes* ».

Pour lui, « *les élèves ont besoin d'un parcours commun le plus long possible* ».

**Pour Nathalie Mons\***,

« *l'absence de plan de sauvetage complet et concret constitue une menace pour le collège unique qui se délite depuis des décennies faute de rénovation ambitieuse* ». Le ministre rappelle que les élèves qui arrivent au collège doivent posséder les fondamentaux ; il priorise aussi le travail sur la transition primaire-collège. Dans sa lettre aux enseignant-es du 26 juin, il annonçait un travail de réflexion concertée. Depuis des ateliers sur la rénovation du collège, la redéfinition du socle commun se sont tenus, préparant avec d'autres thématiques, la rédaction d'une nouvelle loi d'orientation.

**Pour Benoît Falaize\*\***, « *on est à un moment où tous les partenaires, corps*

*d'inspection, experts, praticiens et syndicats, partagent les mêmes interrogations : quel socle commun, quelle école commune ? »*

Et d'ajouter que cela nécessitera deux questions : de quelle « *culture* » parlons-nous ? De quel « *commun* » parlons-nous ?

**Pour la CGT Educ'action, faire de la mixité une ressource est la vraie question posée à la société et à l'école.** Nous revendiquons une culture commune de haut niveau s'appuyant sur des pédagogies qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la

classe, de construction et d'appropriation des savoirs. Et ce dans un collège unique qui éviterait la tentation d'un trop grand rapprochement avec le primaire et laisserait à ce dernier ses spécificités et son fonctionnement original : petite structure fonctionnant autour d'une équipe pé-

dagogique dont les membres sont à « égalité hiérarchique » d'une part et qui ne serait plus l'antichambre du lycée dans un contexte – que nous connaissons toujours – de reproduction sociale.

Ni « *primarisation* » du collège, ni « *collégialisation* » du primaire et mise en place d'une réelle liaison sous la responsabilité des équipes pédagogiques et pas de la hiérarchie.

**Marc LE ROY & Yvon GUESNIER**

\* Sociologue, université de Paris-Est-Marne-la-Vallée

\*\* Université de Cergy-Pontoise



## RYTHMES SCOLAIRES : BELLES PROMESSES OU ILLUSIONS...

Comme beaucoup de ses prédécesseurs, Vincent Peillon semble chercher une reconnaissance à travers la question des rythmes éducatifs. En inaugurant la "Refondation de l'École", en annonçant la fin de la semaine de quatre jours et l'allongement des vacances de la Toussaint, il semble vouloir agir rapidement et de façon emblématique.

Lors de la séance d'installation de l'atelier, la Cgt Educ'action s'est félicitée de l'ouverture d'un large débat associant l'ensemble des acteurs de l'École : pour nous, aucune réforme des rythmes éducatifs ne peut se faire sans l'implication des enseignants, thérapeutes, animateurs et travailleurs sociaux, personnels territoriaux et bien évidemment parents.

Il était également important d'associer les collectivités territoriales afin que la responsabilité (pédagogique et financière) de chaque partenaire soit définie avec précision.

Nous avons réaffirmé la nécessité de voir émerger des propositions concrètes et applicables dans un cadrage national, seul gage d'équité sur l'ensemble du territoire. Nous avons rappelé aussi que toute transformation des rythmes doit avoir comme préalable la suppression de l'aide personnalisée à l'école primaire, la mise à disposition de moyens suffisants par et pour l'Éducation Nationale, les collectivités territoriales et les associations, la gratuité de l'école et des activités éducatives, la prise en compte du temps et des conditions de travail des parents d'élèves.

**Nos revendications restent claires :** alterner sept semaines de classe et deux semaines de vacances, suppression des zones, dispositif unique national déconnectant temps de l'enseignant et celui de l'élève entraînant de fait une réduction du temps de travail des enseignants et aussi

un rééquilibrage indispensable des programmes.

Après trois séances, un consensus semblait émerger sur l'alternance semaines de classe / semaines de vacances, la semaine de cinq jours, une pause méridienne de 1h30 minimum, une fin de classe vers 15h30 suivie de temps éducatifs pris en charge par les collectivités et des horaires scolaires aménagés en fonction des âges. Ce consensus est malgré tout fragile et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les annonces du ministre (zonage, classe le mercredi matin, réduction des vacances d'été), alors que les ateliers ne sont pas clos, interrogent sur la portée des travaux et la latitude donnée aux participants à réfléchir de manière sereine. D'autre part, aucune garantie

concernant les moyens attribués à l'Éducation Nationale ou aux collectivités n'est donnée, rendant hypothétique une véri-

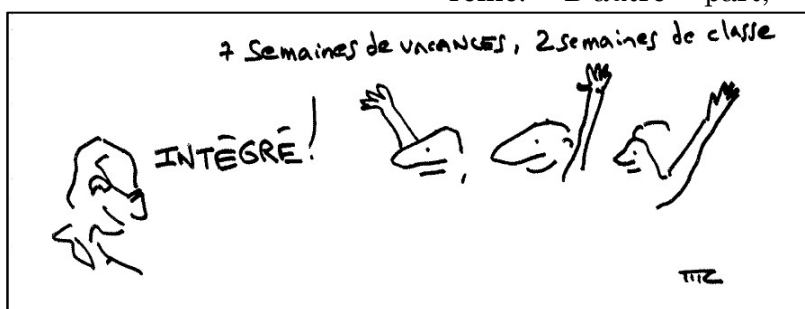


table réforme profonde.

À plusieurs reprises, nous avons également regretté que la question soit principalement centrée sur l'école primaire oubliant largement les élèves et enseignants du secondaire, que les zones rurales ne soient pas davantage prises en considération et que le calendrier soit trop serré pour une application acceptable à la rentrée 2013.

La CGT Educ'action restera vigilante, pendant et après l'atelier, quant aux conditions d'application de la future réforme, mais aussi aux conditions de travail des personnels, personnels oubliés des mesures de réduction du temps de travail et des revalorisations salariales.

**Nous saurons nous faire entendre si les « sacrifices » demandés par certains venaient à toucher à nouveau ces personnels, déjà largement sacrifiés sur l'autel de la RGPP.**

**Jérôme SINOT**

## GÉRER LA MISÈRE ET COURIR À LA CATASTROPHE...

### les belles perspectives de la rentrée

**Les bonnes habitudes ne se perdent pas dans les académies. Voire on innove : les vacances se sont terminées sur une pénurie dramatique de titulaires remplaçants ? Cette année, c'est dès la rentrée !**

Outre la dégradation continue – mais désormais habituelle – de nos conditions de travail (effectifs des classes, charge de travail en constante augmentation, management détestable), nous avons à subir les conséquences d'une pénurie de remplaçants sans précédent : les suppressions de postes de ces dernières années ont touché prioritairement les postes les moins visibles pour la population électorale. Les postes de titulaires remplaçants leur ont payé un lourd tribut. Les conséquences se font à présent sentir avec une acuité toute particulière.

Dans l'académie de Paris, si l'administration se plaignait en 2011 d'être noyée sous la masse de collègues sans affectation, il ne leur a pourtant pas fallu attendre la moitié de l'année pour commencer à affecter des remplaçants ZIL sur des congés longs : un record de congés maternité, imprévisible paraît-il ! Au point que, avant les vacances de printemps, le Directeur de l'Académie, fasciné par son taux mirifique de 98 % d'occupation des personnels remplaçants, présentait comme un tour de force le fait d'avoir pourvu la totalité des congés longs. Enfin, pour les postes de chargés de classe seulement... Et pour les congés courts ? Les écoles parisiennes n'avaient qu'à faire preuve d'un peu de souplesse et exploiter les décharges de direction et les professeurs de la ville de Paris ! En cas de répartitions multiples dans les classes, si la sécurité des élèves était mise en péril et la responsabilité de collègues en cause... « *Ce [serait] au juge de trancher* » !

Et il faudrait comprendre la difficulté des services académiques : aucun budget ne sera débloqué pour l'ouverture de la liste complémentaire et les syndicats s'opposent farouchement à l'embauche, annoncée avant l'hiver, de contractuels...

D'ailleurs, la situation se généralise : du Nord à la Dordogne en passant par l'Ariège,

partout les remplaçants font le tour de leur département afin de parer au plus pressé. Il devient trop courant de voir un remplaçant quitter une classe laissée sans enseignant pour une autre qui en attend un depuis plusieurs jours.

Qu'à cela ne tienne : Paris en rêve, la Seine-Saint-Denis le fait : la situation s'annonce si difficile que les formations des PES sont réduites et que l'on recourt déjà aux vacataires. Il faut dire qu'avec 40 % de recrutements en moins dans l'académie, l'équation est difficile à résoudre !

On ne remplace pratiquement plus dans les écoles maternelles, quelle que soit leur taille ou la durée de l'absence. On constate que des postes restent non remplacés pendant plusieurs jours, voire semaines... On trouve donc de plus en plus d'IEN cherchant à dissuader les collègues d'être absents : on invoque le « sens des responsabilités » de l'enseignant pour faire renoncer à une formation ou un congé de droit, voire l'usage de menaces plus ou moins voilées. Localement, pour pallier l'urgence, les AVS, les EVS, les ATSEM sont parfois sollicités pour assurer une « garderie ». On va même jusqu'à appeler des retraités à la rescousse !

Plus que l'échec patent d'une logique comptable désastreuse, ces signes de dégradation sans précédent du service public d'Éducation sont ceux de l'accélération du processus de « libéralisation » de l'école et de sa privatisation rampante : on nous ôte toute perspective d'accomplir sereinement et efficacement notre mission pour mieux promouvoir des alternatives qui ne sont ni gratuites, ni laïques et qui, bien sûr, n'ont aucune obligation d'accueillir tout le monde.

**La CGT Educ'action réaffirme son objectif de maintien d'un service public d'éducation de qualité sur tout le territoire, laïque et gratuit, qui ne mette pas en concurrence les conditions de travail et de vie des personnels avec celles des élèves.**

**Antoine DIERSTEIN**

## LA MATERNELLE AU CENTRE DE TOUTES LES ATTENTIONS

Parmi les rapports cachés de l'IGEN, l'un d'entre eux concerne la maternelle. Faisant feu de tout bois, il évoque pêle-mêle l'organisation, l'enseignement de la langue orale, l'efficacité de l'école maternelle. Au-delà des constats que nous partageons partiellement, le rapport propose quatre pistes de réflexion : penser le cursus de l'école maternelle selon une approche progressive construite parallèlement au développement de l'enfant, favoriser les apprentissages de tous les enfants en personnalisant leur parcours, améliorer la professionnalité de tous les acteurs qui font l'école maternelle et repenser la gouvernance de cette dernière.

Pour coller à la progressivité, il est ainsi proposé de différencier l'organisation des sections avec l'instauration d'une petite section en classe-passerelle pour les enfants à partir de leur troisième anniversaire.

Il est également demandé de favoriser le retour à l'école en seconde partie d'après-midi, après le dortoir. Pourquoi alors, ne pas proposer une scolarisation à mi-temps en élémentaire pour pouvoir faire tourner les locaux entre les cycles et multiplier ainsi le nombre d'élèves accueillis ? Cette proposition est scandaleuse car l'administration en revient à préconiser des adaptations du temps scolaire aux contraintes locales en remettant en cause le cadrage national. Attachés au cadrage, nous dénonçons aussi les propositions de mise en cohérence des projets pédagogiques des écoles avec les plans éducatifs locaux.

La section des grands serait, elle, plus scolaire afin de préparer au CP et se matérialiserait dans la salle. Dommage qu'il ne soit pas demandé à ce que le cycle 2 se cale sur le fonctionnement de la maternelle pour favoriser la manipulation...



Une longue partie du rapport évoque la nécessité de former aux gestes professionnels spécifiques à la maternelle via les plans annuels de formation ou dans les circonscriptions. Quand on connaît le manque criant de remplaçants, nous pouvons être certains que cela ne produira pas de grands effets.

Là où ça se gâte vraiment et où nous divergeons, c'est lorsque l'Inspection Générale préconise l'instauration de moyens pour que les écoles ECLAIR mettent en place des dispositifs d'aide au langage dans le cadre de la prévention des difficultés scolaires. Au-delà du fait que, pour nous, la prévention des difficultés scolaires doit concerner tous les élèves, nous rappelons que ce dispositif doit être abrogé ! Et tout dérape quand il est proposé de modifier les affectations en fonction des stages suivis en formation initiale et continue. Les mutations doivent rester soumises au barème ; sous couvert de mesure de bon sens, il ne s'agit ni plus ni moins que la mise à mal de nos garanties collectives. Que les collègues soient accompagnés lorsqu'ils changent de niveau ou de cycle nous apparaît comme une bonne chose. Cela ne doit en aucun cas avoir des répercussions sur la suite de leur carrière.

**Plus que jamais, il convient de développer une école maternelle accueillante et bienveillante. Ceci ne peut pas se faire sans formation ou sans prise en compte de la nécessité de locaux adaptés à taille humaine.**

**Fabienne CHABERT**

## NON À LA RATIFICATION DU PACTE BUDGETAIRE EUROPÉEN OU TSCG !



Seul un changement radical de cap peut remettre la construction européenne sur de bons rails. Ceci passe d'abord et avant tout par la prise de conscience des salariés de tous les pays qu'une autre Europe est possible.

### MOBILISONS-NOUS POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

*La CGT s'oppose à la ratification du « Traité sur la Stabilité, la coordination et la Gouvernance » (TSCG).*

Ce texte est destiné à imposer une discipline budgétaire stricte à tous les états de l'Union Européenne. Il prévoit aussi que les institutions de l'Union Européenne débattent au préalable « de grandes réformes de politique économique » envisagées par chaque pays.

Les différents parlements nationaux seraient en grande partie dessaisis d'une de leur principale prérogative actuelle, celle qui consiste à définir les orientations économiques et sociales d'une Nation.

Ce traité, baptisé Merkozy, est un déni de démocratie, un instrument

dangereux, au service des puissances financières pour imposer l'austérité aux différents peuples.

La pétition rédigée par la CGT adressée aux parlementaires et au gouvernement, doit circuler partout. Il y a urgence de se saisir de ce qui nous concerne au plus près.

**La CGT Educ'action  
appelle à manifester  
le dimanche 30 septembre  
à 13 h 30 à Nation.**

## QUEL AVENIR POUR LES PROGRAMMES DE DARCOS ET CHATEL ?

*À l'approche de la rédaction d'une nouvelle loi d'orientation, la CGT Éduc'action, comme d'autres, s'interroge sur le devenir des programmes de 2008.*

Force est de constater que les perspectives sont peu réjouissantes : l'orientation gouvernementale, d'ores et déjà fixée, est inébranlable. Le maintien d'un socle commun ripoliné ne préjuge rien de bon. Nous aurons droit à une simple remise à plat pour « adapter les programmes au socle » puisque, aux dires du ministre Peillon, ils ne le seraient pas, ce dont nous ne nous étions pas aperçus... Les services du ministère qui pilotent la concertation avec les organisations syndicales, familiales, associatives, extraconjugales et tutti quanti déclarent donc de manière implicite que Châtel et les siens étaient incompetents, puisqu'ils n'ont pas su fabriquer le bon socle ni y adapter les programmes. Étant donné le peu de changements intervenus, nous sommes enclins à la perplexité : comment des gens qui dénoncent si clairement leur propre incompetence deviendraient-ils subitement compétents ? Mais surtout, il est notoire que taxer un adversaire politique d'incompétence est un artifice utilisé pour masquer la convergence de vues. En clair, il faut bien trouver une divergence avec les prédécesseurs, mais comme il faut aussi appliquer la même politique, reste l'argument archi-usé de l'incompétence.

Il faut désormais revenir sur le contenu des programmes ; pour nous, à la CGT Éduc'action, ils sont, comme le socle commun, bons à jeter.

Les programmes de 2008 ont surtout été critiqués, à l'époque, par nombre de commentateurs bon teint, pour leur lourdeur. La cible préférée fut, on s'en souvient, le pauvre plus-que-parfait, jugé trop difficile, mais sans que l'on comprenne bien pourquoi.

Allons au-delà des apparences et des faux-semblants : le sens profond des programmes de 2008 était celui d'un recul par rapport à la référence d'alors, les programmes de 2002. En français, il s'agissait d'en finir avec un sigle, certes rébarbatif, l'ORL (observation réfléchie de la langue) – et surtout sa réalité, une étude prolongée et liée de tous les tenants et aboutissants de la discipline, le

travail en séquence, issu du collège, qui faisait une apparition bienvenue dans le premier degré. À la place, nous avons eu droit au retour du saucissonnage, de la leçon de grammaire, voire d'orthographe, suivie des sacro-saints exercices d'application vides de sens, coupés de la réalité des lectures et bien sûr, à la vénération de l'apprentissage par cœur comme alpha et oméga de la pédagogie, revenant aux plus beaux temps des programmes d'avant 1923. Souvenons-nous, pour la comparaison, que les programmes de 2002 avaient introduit la reconnaissance de la voie directe en lecture (un exploit unique), avaient valorisé la littérature jeunesse et prôné la transversalité. Tout ceci a été renvoyé, en 2008, dans les poubelles de l'Histoire.



Pour ce qui est des maths, l'opus 2008 n'est guère plus reluisant. Il a renoué avec la litanie de la baisse des contenus, liée à celle du collège, qui depuis plus d'une décennie, grignote de plus en plus des notions qui étaient auparavant du ressort de l'élémentaire. Cette baisse, interrompue en 2002, a repris de plus belle. Par ailleurs, la philosophie de l'enseignement des mathématiques, tel que prévu dans les œuvres de Darcos, est également réactionnaire, limitant les situations problèmes et participant de ce consensus frappé d'un apparent bon sens qui voudrait

que tout apprentissage démarrât par le plus simple pour aller vers le plus complexe. Or la réalité des apprentissages au cours de la vie, dans et hors de l'école, dément cet axiome imposé par ceux qui veulent limiter l'accès aux savoirs en réduisant, voire en anéantissant les formes de l'autodidaxie.

**Pour la CGT Educ'action, une refonte des programmes est plus que nécessaire.** Elle doit s'appuyer sur un retour aux principes sur lesquels furent établis ceux de 2002 et sur la concertation de l'ensemble des collègues, comme cela s'était fait. Nous continuons de le réclamer, malgré le refus du gouvernement d'envisager toute idée de refonte ou de concertation. Nous répétons aussi ici notre attachement au retour de la liberté pédagogique que la hiérarchie aux ordres de Darcos puis de Chatel tente peu à peu de supprimer.

**Cela nous entraîne vers une question importante :** comment imposer d'autres programmes et quel rapport devons-nous construire aux programmes officiels, dans notre pratique quotidienne du métier ? Au-delà du moment qui précède leur élaboration, nous devons poursuivre la bataille, car il y a fort à parier que les programmes qui seront pondus pour 2013 ne seront guère différents de ceux de l'ère

Darcos-Châtel.

Il nous faut donc nous réapproprier ou, pour les plus jeunes, nous approprier la liberté pédagogique et prendre du recul vis-à-vis des programmes du ministère. C'est d'autant plus nécessaire que, dans la période précédente, l'instauration des outils du socle visait à restreindre l'accès au savoir des enfants et à contrôler nos pratiques afin d'interdire de faire autre chose et autrement que dans le manuel militaire de l'édifice du socle commun.

**Comme cet édifice n'est visiblement pas promis à la démolition, il faut nous interroger sur ce qui peut être fait. Face à une hiérarchie qui risque d'être moins virulente, il est temps de passer à l'offensive et de refuser, le plus largement possible, de se situer dans la perspective d'un enseignement du français coupé en morceaux sans lien entre eux, d'un enseignement des mathématiques a minima, d'une pétrification des apprentissages par la sanctification de l'apprentissage par cœur, d'une mort programmée de l'apprentissage de la lecture par la familiarisation au déchiffrage et non à l'acte de lire.**

Jean GRIMAL

---

## ABROGATIONS, C'EST DE SAISON !

Le décret réformant l'évaluation des enseignants a été abrogé le 27 août dernier. À cette nouvelle, il convient d'ajouter l'abrogation annoncée d'une partie du décret de réorientation professionnelle. Celui-ci devra être examiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le 11 septembre. Il s'agit là d'une des 16 mesures d'urgence demandées par la CGT au nouveau gouvernement.

En effet, la position de « réorientation professionnelle », créée par l'article 7 de la loi dite de mobilité, remet en cause les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires de l'État.

En instaurant de fait le licenciement économique dans la Fonction publique de l'Etat, il supprime la garantie d'emploi, gage de neutralité des fonctionnaires. En prévoyant la possibilité de mobilité géographique et professionnelle forcées « *en cas de restructuration d'une administration de l'État et de ses établissements publics* », il soumet à l'arbitraire les agents dont « l'emploi est susceptible d'être supprimé ».



L'abrogation de ce décret va rendre la réorientation professionnelle inopérante. Au-delà, ce sont les dispositions même de l'article 7 de la loi de mobilité qui doivent être supprimées du statut général.

Cette première mesure positive en appelle rapidement d'autres dans les domaines de l'emploi, des salaires, des carrières, des missions... pour redonner à notre pays la fonction publique dont il a besoin.



---

## JEUNES PROFESSEURS DES ÉCOLES : LA GALÈRE !

La dégradation des conditions de travail subie dans l'Éducation Nationale est bien visible aujourd'hui, tout particulièrement chez les titulaires récents.

Les enseignant-e-s en poste depuis moins de 10 ans en paient lourdement l'addition au moment de leur mutation, qu'elle soit inter ou intra départementale :

Le cumul des fermetures de postes et des postes réservés (pour les professeurs stagiaires ou les collègues en difficulté sociale ou médicale) ne permet plus aujourd'hui d'obtenir un poste sinon souhaité, tout au moins correct avant plusieurs années.

Comment s'explique une telle situation ? Très simplement par la conjonction de plusieurs facteurs apparus ces dernières années suite aux choix politiques des ministres successifs de l'Éducation Nationale :

- ▶ la suppression massive de postes qui entraîne mécaniquement une réduction des possibilités de mutation pour toutes et tous.
- ▶ l'entrée directe des professeurs stagiaires sur le terrain qui oblige l'administration à bloquer dans nombre de départements des postes entiers, hors ZEP, qui leur sont réservés.
- ▶ les difficultés croissantes d'exercer le métier d'enseignant-e dans un monde en crise, qui multiplie les demandes de postes réservés pour des situations médicales ou sociales préoccupantes.
- ▶ le recul de l'âge de départ à la retraite, qui réduit considérablement le nombre de postes libérés pour la rentrée suivante.

Ainsi, nos «jeunes» collègues se retrouvent en majorité sans affectation à titre définitif, participent à un mouvement provisoire où le nombre de postes entiers est ridicule et finissent bien souvent par occuper des fractions de postes dispersées, des postes éloignés de leur domicile ou difficiles (ASH par ex).

En bref, ces enseignant-e-s sont contraints d'assurer leur service dans des établissements non choisis et ce, plusieurs années d'affilée.

Une telle situation est de plus en plus insupportable et explique en partie le mal être croissant des enseignant-e-s.

**Leila SAIMI**  
Élue du personnel en CAPD pour la CGT Éduc'action

## POUR UNE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL...



Rappelons tout d'abord que notre temps de travail est défini par notre temps de service qui est décomposé en deux parties :

- un temps de service devant élèves (aujourd'hui 24h hebdomadaire + 60h par an pour l'aide personnalisée) ;
- un temps de service défini par 108 heures de réunions diverses (concertations, conseil de cycle, conseil d'école, animation pédagogique).

Rappelons aussi qu'à ce temps de service s'ajoute un temps de travail personnel (corrections, préparations, mise en place de projets...) qui ne peut être défini mais qui est au moins équivalent à notre temps de service.

Cassons aussi une idée reçue que notre salaire serait défini par une annualisation qui tiendrait compte des vacances. Nous sommes payés normalement pendant les vacances et notre grille de salaire est bien définie comme l'ensemble des

fonctionnaires de l'État de la grille correspondante.

Notre temps de service n'a pas diminué, c'est la répartition entre temps de présence élèves et temps de concertation depuis l'instauration de la semaine de quatre jours qui a changé. Parallèlement, il y a eu une augmentation importante de la paperasserie institutionnelle.

La CGT Éduc'action revendique une réelle réduction de temps de présence devant élèves, accompagnée par des moyens supplémentaires en termes de postes pour permettre un travail en petit groupe et une meilleure prise en charge de la difficulté des élèves.

Dans l'immédiat, la CGT Éduc'action revendique l'abrogation de l'aide personnalisée dont l'inutilité est reconnue. Elle exige de véritables aides spécialisées par des enseignants des RASED et par des maîtres supplémentaires pour mettre en place des groupes d'aide avec l'enseignant.

Enfin, rappelons que nous sommes les seuls salarié-es à ne pas avoir réellement bénéficié de la réduction du temps de travail lié au passage de 39h à 35h. **La simple application de règles arithmétiques aurait dû nous conduire à un service devant élèves de 24h.**

**Dans l'immédiat, la suppression des deux heures d'aide personnalisée et la création de postes supplémentaires permettraient d'envisager une amélioration du fonctionnement des écoles pour les élèves et les personnels.**

Nous devons mettre en lien l'évolution de notre service avec les exigences de transformation et de démocratisation de l'École. L'objectif des 18 heures d'enseignement et 6h de concertation doit être pensé dans sa globalité. Il ne faudrait pas qu'avec la baisse tendancielle de nos rémunérations nous soyons conduits à compléter notre service Éducation Nationale par des missions déléguées aux collectivités territoriales. Seule une approche globale de nos revendications en matière de formation, de rémunération, de temps de travail, de fonctionnement du service public et de définition des missions de l'École permettra d'offrir des perspectives concrètes.

**François-Xavier DURAND**

## DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLE : LES OUBLIÉ-ES DE LA REFONDATION ?

La direction d'école fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'un vrai malaise qui s'accroît d'année en année.

### Les raisons de ce malaise sont multiples pour les directrices/directeurs :

- une charge de travail en forte hausse avec une nette tendance par les IEN et les DASEN de se décharger d'un certain nombre de tâches administratives sur les directrices/directeurs (conséquence de la fermeture massive de postes d'administratifs) ;
- des tâches qui ne devraient pas relever de la compétence d'un directeur (administratives, sécurité, recrutement de personnels...) ;
- une pratique de plus en plus répandue de la part de la hiérarchie à transformer les directrices et directeurs en courroie de transmission de la politique ministérielle, de s'en servir comme relayeurs d'ordres ;
- un manque de temps évident qui justifierait des décharges de service importantes, sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui ;
- la pression des mairies qui cherchent de plus en plus à s'immiscer dans le fonctionnement des écoles et, là aussi, se déchargent de plus en plus sur les directrices/directeurs ;
- la détérioration des relations "au public" comme dans d'autres métiers ;
- des responsabilités et obligations mal définies qui laissent la place à des interprétations en défaveur des enseignant-es chargé-es de direction.

De fait, des milliers de postes de direction d'école restent vacants chaque année. En découle une fonction parfois imposée et, dans de nombreuses écoles, il est plus facile d'obtenir le poste de direction que celui d'adjoint-e. Si la situation est quelque peu différente à Paris, où tous les directrices/directeurs d'école d'au moins cinq classes sont déchargés totalement (une partie de la décharge est prise en charge par la Ville de Paris en échange de tâches notamment pour

les activités périscolaires), les difficultés sont également palpables.



*Pour la direction d'école, les débats sur la Refondation se résument à un quasi désert...*

L'aide apportée par des personnels non formés et précaires (aides éducateurs, emplois de vie scolaire...), si elle a pu ponctuellement, localement, apporter un certain soulagement aux équipes, ne constitue pas pour autant une solution pérenne ; dans de nombreuses académies, on a même réduit ces emplois à la portion congrue en les recentrant sur l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap.

Pour la CGT Éduc'action, la question de la gestion d'une école ne se limite pas à celle de la direction. Elle devrait, dans un souci constant de démocratiser la gestion de l'école, induire :

- l'embauche de nouveaux personnels titulaires : secrétaire, infirmier-ère scolaire, assistant-es sociaux-ales scolaires... dont le travail repose aujourd'hui trop souvent sur les collègues, chargé-es ou non de la direction
- du temps de "décharge" pour les enseignant-es non chargés de la direction pour l'élaboration et la mise en place des projets, les relations avec le collège, les partenaires, les intervenants, etc.
- et, par voie de conséquence, par une conception nouvelle de la direction d'école envisagée comme un vrai travail d'équipe.

À l'heure d'une « refondation » voulue par le nouveau ministre de l'Éducation Nationale mais qui n'aborde pas de manière concrète la problématique de la direction d'école, la CGT Éduc'action réaffirme que la solution ne passe ni

par la création d'un établissement du premier degré (EPEP), ni par un statut de chef d'établissement pour les directrices/directeurs, ni par la création de l'école du socle.

Henri BARON

### Pour la direction d'école, la CGT Éduc'action revendique :

- la création d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers/infirmières scolaires et assistants sociaux/ assistantes sociales, médecins scolaires...
- la définition d'un cadre d'emploi pour les directrices/directeurs d'école. Ce cadre d'emploi doit définir de manière précise les tâches et responsabilités des directrices/directeurs ;
- une formation initiale et continue de qualité ;
- une augmentation importante de la bonification indiciaire pour la mener par étape à 80 points indiciaires ;
- une augmentation immédiate de la nouvelle bonification indiciaire, actuellement 8 points, à 40 points ;
- une augmentation de l'ISS uniforme pour atteindre 2400 €/an ;
- une augmentation des décharges : 0,25 de 1 à 4 classes, 0,50 de 5 à 9 classes, complète pour les écoles de plus de 10 classes et plus...
- en ZEP/RAR, un complément de décharge doit être donné pour chaque école ;
- la création de postes statutaires d'administratifs : 1 poste par école ;
- la titularisation, soit en tant que fonctionnaire de la Fonction Publique d'Etat, soit de la Territoriale, des EVS actuels sur ces postes doit être une priorité ;
- en cas d'absence du directeur, un des enseignants chargés de classe doit être remplacé pour être en capacité d'assurer la continuité du service du directeur ;
- l'affirmation du rôle du Conseil des Maîtres et Maîtresses pour tout ce qui relève du fonctionnement pédagogique de l'école ;
- une fonction de direction librement choisie, avec une formation conséquente et ouverte à tous les collègues volontaires pour permettre une rotation à l'intérieur de l'école pour celles et ceux qui le désirent ;
- la possibilité d'une codirection, d'une gestion partagée au sein des écoles volontaires.



1<sup>er</sup> degré  
n° 18 Septembre 2012

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité.....

Tél..... E-mail .....

Établissement .....

Code postal ..... Localité.....

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex